

DEPARTEMENT

Séance du 28 août 2024**BOUCHES DU RHONE**

L'an deux mille vingt quatre et le vingt huit août à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :
En exercice : 15

Présents : Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.
Mesdames FONTAINE Véronique, HUGLY Daniela et Monsieur EYNAUD Eric.

Qui ont pris part
à la délibération : 8

Absents excusés : Madame BRETON Magali a donné procure à Madame BAYEUL, Monsieur RAMILSON Gilles a donné procure à Monsieur DELLA SANTINA.
Mesdames BAZIN Natacha, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, PORTE Florian et GESLIN Arnaud.

Date de la convocation :
20 août 2024

A été nommé secrétaire de séance : Madame Sylvie BERTRAND

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Demande d'une aide financière au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2020-2023 – Tranche 2023 – Nouvelle opération

Monsieur le maire expose à l'assemblée que par délibération 2020-03 en date du 9 mars 2020, le Conseil municipal a sollicité le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône afin d'aider financièrement la commune pour la réalisation de projets d'investissement.

Le montant total de ce programme d'investissement a été estimé à 2.820.000,00 € H.T. selon un échéancier allant de 2020 à 2023.

Pour l'année 2023, le montant total de la tranche était de 850.000,00 € HT de travaux, sollicitée par délibération n° 2023-22 du Conseil municipal en date du 9 mai 2023, accordé par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 29 septembre 2023 et s'établissait comme suit :

- Rénovation de l'hôtel de ville – phase 3 (démolition et rénovation intérieures) 345.000,00 €
- Aménagement d'une place au cœur du village 505.000,00 €

Une fois les programmes ci-dessus achevés, une enveloppe d'un montant de 321.832,59 € de travaux n'ayant pas été utilisée, il serait possible de demander l'affectation de ces fonds sur une nouvelle opération qui consisterait à la première phase d'extension de la maison médicale.

Le plan de financement serait alors le suivant :

	Conseil Départemental 13	Autre financement	Auto financement communal	Total des opérations 2023
Extension maison médicale	193.099 €	0	128.733,59 €	321.832,59 €
TOTAUX	193.099 €	0	128.733,59 €	321.832,59 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE la programmation pluriannuelle des projets d'investissements 2020-2023 conformément au tableau ci-joint d'un montant de 2.820.000,00 € ;

SOLLICITE la participation financière du conseil départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 60 %, soit un montant global de 1.692.000,00 € pour les années 2020-2023 ;

APPROUVE l'affectation du montant de l'enveloppe encore disponible sur la tranche 2023 sur le nouveau projet d'extension de la maison médicale ;

APPROUVE le plan de financement du solde de la tranche 2023 tel que figurant dans le rapport ci-dessus, soit un montant total de subvention départementale sollicitée à hauteur de 193.099,00 € ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.

Vote : - Pour – 8 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents

